



MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE LILLE 2012 ACTION & DEMOCRATIE

AGREGÉ(E) CERTIFIÉ(E) PLP DISCIPLINE : CPE COP

TITULAIRE HORS CLASSE STAGIAIRE

NOM : NOM DE JEUNE FILLE :

PRENOM : Date de naissance : / /

ADRESSE, N° RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL :

E-mail :

SITUATION FAMILIALE

Célibataire Marié(e) depuis le : Pacsé depuis le :

Nombre d'enfants de moins de 20 ans au 01.09.2012:

Conjoint : - Profession :, depuis le

- Commune d'installation professionnelle : Dépt :

- Commune de résidence privée : Dépt :

- Si enseignant : corps : Discipline :

- Date de début de la séparation :

Avez-vous déposé un dossier médical ? OUI NON

ETES VOUS EN :

Congé parental, depuis le Disponibilité, depuis le

Détachement, COM, depuis le Autre fonction, depuis le

***STAGIAIRE 2011-2012(OU EX STAGIAIRE 2010-2011, 2009-2010)**

Utilisez-vous cette année les 50 points sur un vœu ? Oui Non

TITULAIRE

Affectation ministérielle actuelle. Date d'affectation :

Etablissement :

Commune :

Département : Académie :

Titulaire remplaçant (ou TA) depuis le :

Affecté(e) à titre provisoire depuis le :

DEPOSEZ VOUS UN DOSSIER MEDICAL ?

GROUPE DE TRAVAIL PREVU LE 19 AVRIL 2012

RETOURNEZ CETTE FICHE SYNDICALE, LE PLUS TOT POSSIBLE, ACCOMPAGNEE DES PIECES JUSTIFICATIVES
ET DE 3 ENVELOPPES TIMBRES A VOTRE ADRESSE : ACTION ET DEMOCRATIE 48 RUE G FAURE 59130 LAMBERSART



VOTRE DEMANDE – VOS VŒUX

Le serveur est ouvert du **19 mars au 2 avril 2012** vous recevrez dans votre établissement une confirmation dès le **4 avril**, vérifiez- la et joignez y vos pièces justificatives avant le **10 avril**.

- les dossiers médicaux (pour l'académie de Lille) doivent être envoyés pour le **2 avril en recommandé** ou dès connaissance de votre académie d'affectation au médecin conseil du rectorat.

TYPE DE DEMANDE	
<input type="checkbox"/> MESURE DE CARTE SCOLAIRE	<input type="checkbox"/> Mutation simultanée
<input type="checkbox"/> Convenance personnelle	<input type="checkbox"/> Autorité parentale unique
<input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoint	<input type="checkbox"/> Réintégration

VOS VŒUX



RAPPELS :

- un vœu précis doit se trouver avant le vœu large correspondant

Exemple : 1) commune de Wingles 2) commune de Lens 3) groupement de communes de Lens
4) commune d'Hénin Beaumont 5) groupement de communes d'Hénin Beaumont...

Remarques :

- La ville de Lille ne fait partie d'aucun groupement de communes
- **Un titulaire qui n'obtient pas satisfaction reste titulaire de son affectation actuelle**
- Procédure d'extension est appliquée aux personnels qui n'ont pas d'affectation dans l'académie (stagiaires, titulaires entrant dans l'académie après mouvement inter, réintégration...) et qui n'ont pas satisfaction sur les vœux formulés ; elle s'effectue à partir du premier vœu (d'abord sur les établissements puis sur les zones de remplacements), le barème de l'extension est le barème le moins élevé des vœux formulés par le candidat

DES CONSEILS ? DES QUESTIONS ?



Pour ne pas faire d'erreurs, n'hésitez pas à nous contacter : 03.62.52.78.97 & 06.48.48.65.60

ad.aclille@gmail.com; sylvie.vinsard@wanadoo.fr ou Farid Yahiaoui faridwill@hotmail.com
ou François Pawlaczyk francoispawla@free.fr ou Jean-Michel Beudin jmbeudin@wanadoo.fr

1		11	
2		12	
3		13	
4		14	
5		15	
6		16	
7		17	
8		18	
9		19	
10		20	



Le barème et le résultat INTRA vous seront adressés par les élus académiques
Ne tenez pas compte des informations qui vous seront communiquées
par la cellule info mobilité en 2012 ; près de 20% de changement en CAPA



Pièces à produire dans toutes les situations correspondantes

- Copie des arrêtés ministériels d'affectation (TZR aussi)
- Copie de l'arrêté fixant le classement d'échelon au **01.09.2010**
- Copie des éléments pris en compte dans le reclassement (pour stagiaires)
- Attestation d'affectation en établissement classé ZEP, sensible ou violence
- **Justificatif (s) de (s) l'année (s) de suppression de poste par mesure de carte scolaire**
- Justificatif d'invalidité à 80 %
- Justificatif de stagiaire (en 2009/2010, 2010/2011), 2011/2012
- *Autres justificatifs

Pièces complémentaires à fournir dans toutes les situations familiales

- Photocopie du livret de famille
- Ou certificat de mariage ou Pacs **avant le 01.09.11**
- Ou certificat de grossesse et reconnaissance anticipée avant le **01.01.12**
- Ou extrait d'acte de naissance
- Décision de justice confiant la garde (alternée) de l'enfant
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF, titre de propriété...)
- Attestation d'activité professionnelle du conjoint
- (Elle n'a pas à être produite si le conjoint a un NUMEN : enseignant, CPE, COP).
- Ce peut être :
- un certificat d'exercice délivré par l'employeur
- une attestation d'inscription au répertoire des métiers (artisan, commerçant)
- un certificat d'inscription au conseil départemental de l'ordre (profession libérale)
- une attestation délivrée par la mairie
- une attestation d'inscription à la Mutualité Sociale Agricole
- une attestation d'inscription au rôle de la taxe professionnelle...
- En cas de chômage :
- fournir une attestation récente d'inscription au Pôle Emploi et une attestation du dernier employeur
- un justificatif de chèques emplois-services.

Nombre de pièces justificatives =

Ces pièces doivent impérativement accompagner votre confirmation de demande. Aucune pièce ne sera réclamée par l'administration. Ces documents (dont vous avez joint une copie dans la fiche syndicale), attestent des situations administratives et familiales, et seront des éléments déterminants pour le calcul du barème. De même, vous devrez vérifier que le chef d'établissement a attesté votre affectation en ZEP, sensible ou violence, EREA ou SEGPA.